

**Navires immatriculés au Canada.** Au 31 décembre 1974, il y avait au Canada 30,491 navires immatriculés représentant 4.1 millions de tonnes de jauge brute. Ces chiffres représentent une augmentation sur l'année précédente de 952 navires et de 122,915 tonnes.

**Trafic par eau.** Le tableau 15.17 indique le nombre et le tonnage de tous les navires (sauf ceux de moins de 15 tonnes de jauge nette, les navires de la Marine et les bateaux de pêche) entrés dans les ports douaniers et non douaniers du Canada.

Le mouvement du fret dans les grands ports revêt diverses formes. Il peut s'agir entre autres de cargaisons à destination et en provenance de pays étrangers et de cargaisons des services de cabotage, c'est-à-dire de trafic intérieur entre des ports canadiens. Le tableau 15.18 fournit des données par province sur les embarquements et les débarquements de marchandises par les navires internationaux et de cabotage. En 1973, on a embarqué et débarqué au total 320.4 millions de tonnes dans les principaux ports canadiens, comparative-ment à 299.4 millions en 1972. Il y a également dans bien des ports une grande activité de transit, sans embarquements ni débarquements de marchandises, et de nombreux déplacements d'un endroit à un autre à l'intérieur même des ports.

La statistique des transports par eau, qui couvre le trafic entrant et sortant des ports douaniers et non douaniers, ne comprend ni les marchandises en transit ni celles déplacées d'un endroit à un autre à l'intérieur d'un même port. Le tableau 15.19 indique les principales marchandises embarquées et débarquées par des long-courriers et des caboteurs aux 19 ports ayant manutentionné le plus grand volume de fret en 1973, soit 82.5% dans le cas du transport international canadien et 59.6% dans le cas du cabotage. Les marchandises retenues sont celles qui sont transportées en grandes quantités et souvent en vrac.

#### 15.4.2 Ports et havres

Les ports et havres du Canada comprennent quelque 25 grands ports en eau profonde et environ 650 ports de moindre envergure et les quais polyvalents du gouvernement sur la côte est, la côte ouest, le long de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs, dans l'Arctique et sur les lacs et cours d'eau intérieurs.

L'administration des ports canadiens relève en général de l'Administration canadienne des transports maritimes du ministère des Transports. Les ports du Canada se subdivisent en ports du Conseil des ports nationaux, ports des commissions, ports publics et quais du gouvernement. Environ 2,000 ports de pêche et installations pour la navigation de plaisance sont administrés par le ministère de l'Environnement.

**Conseil des ports nationaux.** Le Conseil des ports nationaux, société de la Couronne, s'occupe de l'administration des ports Jacques-Cartier et Champlain à Montréal, des élévateurs à grain à Prescott et Port Colborne, en Ontario, et d'installations portuaires telles que quais et jetées, hangars de transit, élévateurs à grain, etc. aux ports de Saint-Jean (T.-N.); Halifax (N.-É.); Saint-Jean et Belledune (N.-B.); Sept-Îles, Chicoutimi, Baie-des-Ha! Ha!, Québec, Trois-Rivières et Montréal (Qué.); Churchill (Man.); et Vancouver et Prince Rupert (C.-B.). Le nombre de navires et le tonnage manutentionné dans ces ports en 1973 et 1974 figurent au tableau 15.20.

La valeur en capital des immobilisations administrées par le Conseil des ports nationaux s'élevait à près de \$436.0 millions au 31 décembre 1973 et à \$471.6 millions au 31 décembre 1974; ces chiffres comprennent les dépenses relatives à tous les bâtiments, machines et améliorations durables apportées aux installations, moins l'amortissement, et ils correspondent assez bien à la valeur actuelle des biens. En 1974, le gouvernement fédéral a avancé au Conseil des ports nationaux \$26.5 millions au titre des immobilisations: \$2.0 millions à Prince Rupert, \$12.0 millions à Vancouver, \$1.6 million à Churchill, \$168,000 à Sept-Îles, \$10.0 millions à Saint-Jean (N.-B.) et \$218,000 à Halifax.

**Commissions des ports.** Onze des principaux ports polyvalents du Canada sont administrés par des commissions des ports, organes fédéraux semi-autonomes, sous la surveillance générale du ministère des Transports. Ces ports comprennent: la Tête des lacs (Thunder Bay), Windsor, Hamilton, Toronto, Oshawa et Belleville (Ont.) sur les Grands Lacs; Winnipeg - Saint-Boniface (Man.) sur la rivière Rouge - le système du lac Winnipeg; Fraser River (New Westminster), North Fraser, Nanaïmo et Port Alberni (C.-B.). Les commissions des ports sont composées de représentants municipaux et fédéraux et sont responsables de l'administration, du fonctionnement et du maintien des opérations en général et de l'entretien